

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-3/01

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : AUBERT André

OBJET : Convention type de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés - Année scolaire 2011-2012.

Lors de sa séance du 26 mars 2010, l'Assemblée départementale a approuvé la délégation de compétence relative aux transports scolaires, comprenant notamment l'organisation du transport scolaire des élèves et étudiants handicapés. Le Département n'ayant pas donné suite aux réponses issues de la procédure de mise en concurrence relative à ce service, il est proposé de reconduire le dispositif actuel consistant à conclure avec les transporteurs des conventions de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Île-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France,

VU les délibérations n° 2010/0116, n° 2010/0117, n° 2010/0118 et n° 2010/0119 du 17 février 2010 du Syndicat des transports d'Île-de-France,

VU la délibération n° 3/01 du 26 mars 2010 du Conseil général de Seine-et-Marne approuvant la délégation de compétence du STIF au Département de Seine-et-Marne en matière de transports scolaires,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

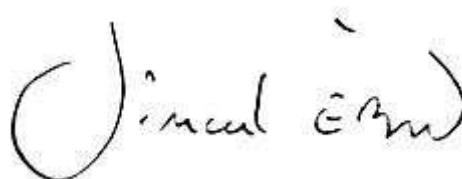
Article 1 : d'approuver les dispositions de la convention type de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés et de son annexe,

Article 2 : d'imputer les crédits sur l'opération « transport scolaire des élèves et étudiants handicapés » de l'action « transport scolaire des élèves et étudiants handicapés ».

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer, pour l'année scolaire 2011-2012, les conventions et annexes particulières avec les transporteurs.

Adopté à l'unanimité

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ